



- Légende**
- 77266_PRESCRIPTION_SURF_DATAPPRO
 - Eléments de paysage à créer (plantations)
 - Eléments de paysage à protéger
 - Emplacements réservés
 - Espaces boisés classés
 - Cours d'eau protégés
 - Bandes de 50 m de protection des lisières
 - Bandes constructibles
 - 77266_PRESCRIPTION_PCT_DATAPPRO
 - Mares protégées
 - 77266_PRESCRIPTION_LIN_DATAPPRO
 - Cheminement piétonnier existant à sécuriser/valoriser
 - Eléments de paysage protégés
 - Eléments de paysage protégés (murs)
 - 77266_ZONE_URBA_DATAPPRO
 - UA: zones urbaines denses centrales
 - UP: zones urbaines peu denses à caractère résidentiel
 - UPa: zones urbaines peu denses à caractère résidentiel, correspondant à l'ancienne zone 1AU
 - UX: zone artisanale existante
 - 1AU: zones à urbaniser à vocation principale de logement
 - A: zones agricoles
 - Af: sous-secteur de la zone agricole, hangar nécessaire au fonctionnement d'une ferme biologique
 - As: sous-secteur de la zone agricole correspondant aux parcelles incluses dans l'ENS
 - Azh: zones agricoles humides exploitées par l'agriculture/l'élevage
 - N: zones naturelles protégées
 - Na: zones naturelles correspondant aux secteurs de jardins et de vergers à protéger
 - Ns: sous-secteurs de la zone naturelle correspondant aux parcelles incluses dans l'ENS
 - Nzh: zones naturelles humides naturelles ou boisées

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme

MACHAULT

ELABORATION	1 ère REVISION	PIECE N° 3.2
prescrit le : 26 mars 2009	prescrit le : 12 décembre 2016	PLAN de zonage Village 1/2.000 è
arrêté le : 2 septembre 2010	arrêté le : 15 mai 2019	
approuvé le : 1er décembre 2011	approuvé le :	Vu pour être annexé à la délibération du : 15 janvier 2020
modifié le : 11 mars 2015	modifiée les :	
révisions simplifiées le :	révision simplifiée le :	
mise à jour le :	mise à jour le :	

Logo de l'Union Européenne (EU) et du Département de Seine-et-Marne.